



Filière technique

## CONCOURS D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL Session 2015

**Spécialités :**  
**Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers**  
**Environnement, hygiène,**

Le concours d'agent de maîtrise territorial a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine était en charge de l'organisation de deux spécialités : « Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers » et « Environnement, hygiène ».

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor quant à lui organisait deux spécialités : « Espaces naturels, espaces verts » et « Restauration » et le Centre de Gestion du Morbihan organisait la spécialité : « Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ».

### I. CONCOURS D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

#### A - Calendrier

Périodes d'inscription	2 septembre au 2 octobre 2014
Période de retrait des dossiers	2 au 24 septembre 2014
Date limite de retour des dossiers	2 octobre 2014
Épreuves écrites d'admissibilité	14 janvier 2015
Réunion de jury d'admissibilité	5 mars 2015
Épreuves orales d'admission	Du 30 mars au 2 avril 2015
Réunion de jury d'admission	2 avril 2015

## B - Inscriptions

895 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 2 septembre et le 24 septembre 2014.

Sur 591 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 2 dossiers ont été refusés car envoyés hors délai et 2 autres dossiers ont été refusés car il s'agissait de la photocopie d'un dossier appartenant à un autre candidat.

81 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs principaux : ancienneté non requise, candidats ne justifiant pas des diplômes requis, ...), soit 13,71 % des inscrits.

26 demandes d'équivalence ont été reçues par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pendant la période d'inscription. Le service instructeur a délivré :

- 1 demande non recevable car ne comportant aucun élément permettant l'instruction ;
- 16 décisions défavorables ;
- 9 décisions favorables.

7 candidats ont annulé leur inscription.

Finalement, 503 candidats ont été admis à concourir (414 hommes et 89 femmes) répartis comme suit :

<i>Spécialités</i>	<i>Concours externe</i>	<i>Concours interne</i>	<i>Troisième concours</i>	<i>TOTAL</i>
Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers	156	196	15	367
Environnement, hygiène	43	90	3	136
TOTAL	199	286	18	503

## C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 48, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

<i>Spécialités</i>	<i>Concours externe</i>	<i>Concours interne</i>	<i>Troisième concours</i>	<i>TOTAL</i>
Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers	14	22	2	38
Environnement, hygiène	3	6	1	10
TOTAL	17	28	3	48

## D - Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

<i>Spécialités</i>	<i>Concours externe</i>	<i>Concours interne</i>	<i>Troisième concours</i>
Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers	11,14	8,91	7,5
Environnement, hygiène	14,33	15	3

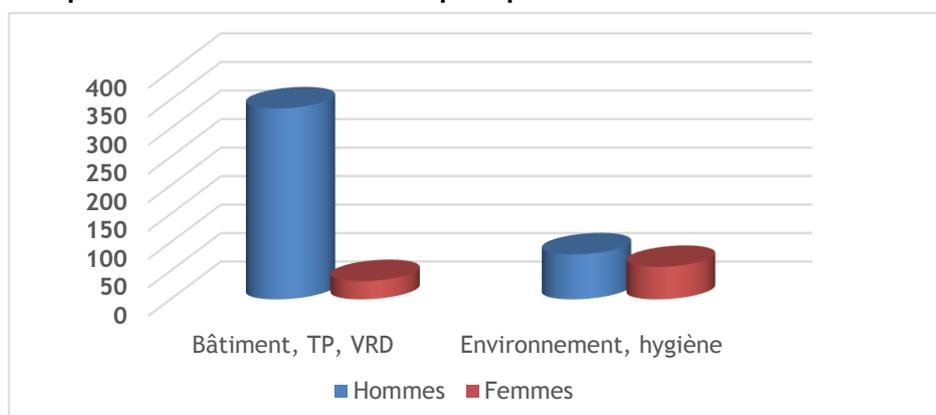
## II. CANDIDATS

### A - Origine géographique

Départements	Nombre de candidats admis à concourir	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	131	445 soit 88,46 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	100	
Ille et Vilaine	136	
Morbihan	78	
Autres départements	58	58 soit 11,54 % des convoqués domiciliés hors Bretagne

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 19 départements différents.

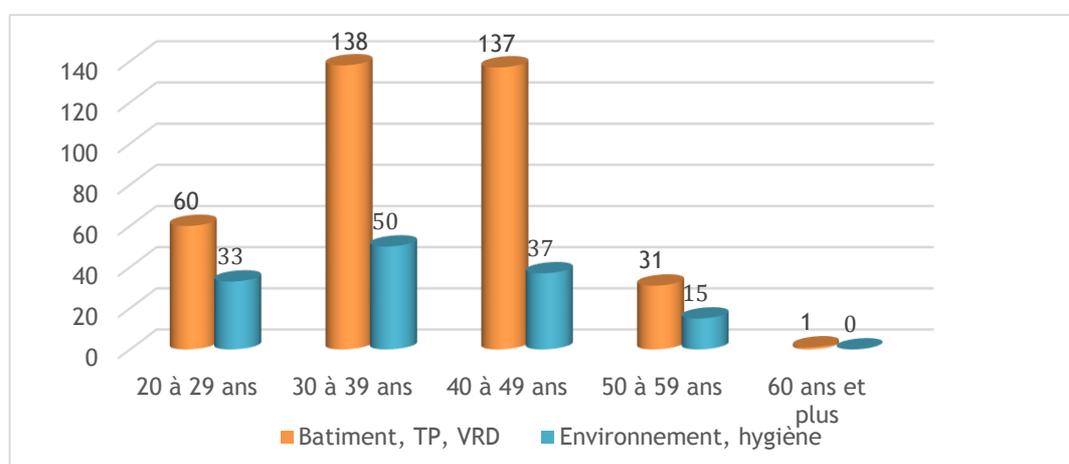
### B - Répartition hommes-femmes par spécialités



Pour la spécialité « Bâtiment, TP, VRD », les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (91.28 %). Il y a en effet 335 hommes et 32 femmes.

Pour la spécialité « Environnement, hygiène », l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes inscrits est nettement moindre : 79 hommes pour 57 femmes.

### C. Tranches d'âge



L'âge moyen des candidats est de 38 ans.

### III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

#### A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 14 janvier 2015 à l'Espace Aumallerie de La Selle en Luitré et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard pour les quatre candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

Spécialités	Convoqués	Présents
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	367	267
Environnement, hygiène	136	86
TOTAL	503	353

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à 29,82 %.

#### B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indication de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Au total, 28 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

##### 1. Epreuve de mathématiques

L'épreuve consiste en la résolution *des problèmes d'application sur le programme de mathématiques*. (Durée : 2 heures ; coefficient 2).

Cette épreuve concerne tous les candidats du concours externe, toutes spécialités confondues.

Résultats de cette épreuve :

Spécialités	Nb de cand. présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires (< à 5/20)
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	109	14,99	20,00	7,75	0
Environnement, hygiène	26	15,00	19,25	5,75	0
TOTAL	135		/		0

##### Observations générales des correcteurs :

Le sujet comprenait cinq exercices de mathématiques diversifiés, le niveau de difficulté variant selon les exercices.

Les correcteurs relèvent le très bon niveau des candidats.

Il convient de noter que la conception de cette épreuve est encadrée par un programme réglementaire et que le niveau exigé correspond à celui d'un CAP/BEP (niveau V).

## 2. Epreuve de vérification des connaissances techniques (questionnaire)

Cette épreuve consiste en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : 2 heures - coefficient 2).

Cette épreuve concerne tous les candidats des concours interne et de 3<sup>ème</sup> voie. Le sujet variait selon la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription.

Résultats de cette épreuve :

### Pour le concours INTERNE

Spécialités	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires (< à 5/20)
Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers	148	9,02	16,92	3,08	13
Environnement, hygiène	57	10,37	16,33	4,91	2
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>		/		<b>15</b>

On dénombre ici 15 notes éliminatoires, soit 6,88 % des copies.

### Pour le 3<sup>ème</sup> CONCOURS

Spécialités	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires (< à 5/20)
Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers	10	11,21	16,17	5,84	0
Environnement, hygiène	3	11,13	13,24	7,66	0
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		/		<b>0</b>

### Observations générales des correcteurs :

Malgré des sujets adaptés au niveau requis, les correcteurs déplorent un niveau assez faible et une mauvaise compréhension de certaines questions. Le manque de préparation des candidats est ici évident et regretté par l'ensemble des correcteurs.

## 3. Epreuve de résolution d'un cas pratique

Cette épreuve écrite consiste en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 2 heures ; coefficient 3)

Elle concerne tous les candidats (trois voies de concours confondues), selon la spécialité choisie par le candidat.

## Résultats de cette épreuve :

### Pour le concours EXTERNE

Spécialités	Nombre de candidats. présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers	109	7,51	14,43	1,10	21
Environnement, hygiène	26	12,06	18,35	3,45	3
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>		<b>/</b>	<b>/</b>	<b>24</b>

### Pour le concours INTERNE

Spécialités	Nombre de candidats. présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers	148	7,22	14,45	1,50	39
Environnement, hygiène	56	8,56	17,50	1,00	15
<b>TOTAL</b>	<b>204</b>		<b>/</b>	<b>/</b>	<b>54</b>

### Pour le 3<sup>ème</sup> CONCOURS

Spécialités	Nombre de candidats. présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers	10	9,02	15,33	4,20	1
Environnement, hygiène	3	8,17	11,00	3,00	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		<b>/</b>	<b>/</b>	<b>2</b>

On dénombre ici 80 notes éliminatoires sur la totalité de cette épreuve, soit 22,73 % des copies, dont 61 relevant de la spécialité « Bâtiment, TP et VRD ».

### Observations générales des correcteurs :

Les sujets correspondent au niveau requis et sont en adéquation avec le cadre d'emplois des agents de maîtrise. Les correcteurs regrettent le niveau faible des candidats, notamment pour la spécialité « Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers ».

Les candidats doivent faire attention à leur orthographe, à la mise en forme de leur copie et à la formulation de leurs idées. Pour certaines copies, la compréhension des idées était très laborieuse.

## C - Signes distinctifs et rupture d'anonymat

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Une copie a ainsi été soumise au jury : une copie de l'épreuve du questionnaire (dans la spécialité « Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers ») sur laquelle le candidat a utilisé un surligneur de couleur verte afin de mettre en évidence ses réponses.

Après délibération, la note de 0 sur 20 a été attribuée par les membres du jury, se substituant alors à la note attribuée par les correcteurs.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

## D - Résultats d'admissibilité (toutes épreuves confondues)

Spécialité : Bâtiments, travaux publics, voirie réseaux divers :

	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours
Nombre de postes	14	22	2
Nombre de présents	109	148	10
Meilleure moyenne / 20	16,36	14,87	15,67
Plus basse moyenne / 20	5,43	2,41	4,86
Nb de candidats ayant une moyenne > ou = à 10/20	62	34	5

Spécialité : Environnement, hygiène :

	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours
Nombre de postes	3	6	1
Nombre de présents	26	57	3
Meilleure moyenne / 20	17,96	16,03	11,90
Plus basse moyenne / 20	4,55	2,77	4,86
Nb de candidats ayant une moyenne > ou = à 10/20	21	29	2

## F - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

Spécialités	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> concours		Total
	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles	
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	12,30	27	10,09	32	10,11	5	64
Environnement, hygiène	15,60	10	12,03	14	11,30	2	26
TOTAL	/	37	/	46	/	7	90

Soit 90 candidats admissibles

#### IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 30 mars au 2 avril 2015 dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, à Thorigné-Fouillard.

##### A - Déroulement des épreuves et analyse des résultats

89 candidats ont été convoqués à cette épreuve, une candidate (interne - « Environnement, hygiène ») ayant informé le service concours-examen du CDG 35 qu'elle ne voulait plus donner suite à sa participation à ce concours.

88 candidats étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1,12 %, réparti comme suit :

Spécialités	Concours externe		Concours interne		3 <sup>ème</sup> concours	
	Nb de convoqués	Nb de présents	Nb de convoqués	Nb de présents	Nombre de convoqués	Nb de présents
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	27	26	32	32	5	5
Environnement, hygiène	10	10	13	13	2	2
TOTAL	37	36	45	45	7	7

Selon la spécialité, tous les candidats ont été entendus par le même groupe d'examineurs, composé chacun de trois membres du jury institutionnel.

##### Epreuve orale des candidats du concours externe :

Libellé réglementaire de l'épreuve : « *Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité* » (durée : 15 mn - coefficient 4).

Spécialités	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires (< 5/20)
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	26	11,96	16,50	7,00	0
Environnement, hygiène	10	11,65	16,00	7,00	0
TOTAL	36		/		0

### Epreuve orale des candidats du concours interne :

Libellé réglementaire de l'épreuve : « *Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois* » (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé - coefficient 4).

Spécialités	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires (< 5/20)
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	32	13,06	16,00	7,00	0
Environnement, hygiène	13	11,77	15,00	8,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>		<b>/</b>		<b>0</b>

### Epreuve orale des candidats du 3<sup>ème</sup> concours :

L'intitulé réglementaire de l'épreuve : « *Entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois* » (durée : 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé - coefficient 4).

Spécialités	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires (< 5/20)
Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers	5	10,60	16,50	4,00	1
Environnement, hygiène	2	11,50	16,00	7,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>		<b>/</b>		<b>1</b>

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Ainsi, un candidat a été de ce fait directement éliminé.

### Observations générales du jury sur les épreuves d'entretien :

Le niveau des candidats est relativement satisfaisant, puisque 79,55 % des candidats entendus ont obtenu une note supérieure à la moyenne.

Le jury constate que certains candidats présents à l'oral étaient d'un niveau supérieur (bac + 3/4 environ) au niveau requis (CAP, BEP, ...).

Parmi ces 88 candidats présents à l'épreuve orale :

- 1,14 % détiennent un diplôme de niveau I (bac + 5),
- 45,45 % détiennent un diplôme de niveau II (bac + 3 ou bac + 4),
- 6,82 % détiennent un diplôme de niveau III (bac + 2),
- 25 % détiennent un diplôme de niveau IV (bac),
- 9,09 % détiennent un de niveau V (CAP, BEP),
- 6,82 % ont obtenu une dérogation de diplômes grâce à leur statut de père ou mère d'au moins 3 enfants,
- 5,68 % n'ont pas de diplôme.

Le niveau des candidats au concours interne est assez bon, les candidats entendus assurant déjà pour la plupart des fonctions d'agent de maîtrise, voire de technicien.

Toutefois, le niveau des connaissances de ces candidats sur l'environnement territorial est tout de même insuffisant par rapport à ce qui est attendu.

## B. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite de 15 % d'une place.

Ainsi, des transferts de postes sont possibles dans chaque spécialité.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

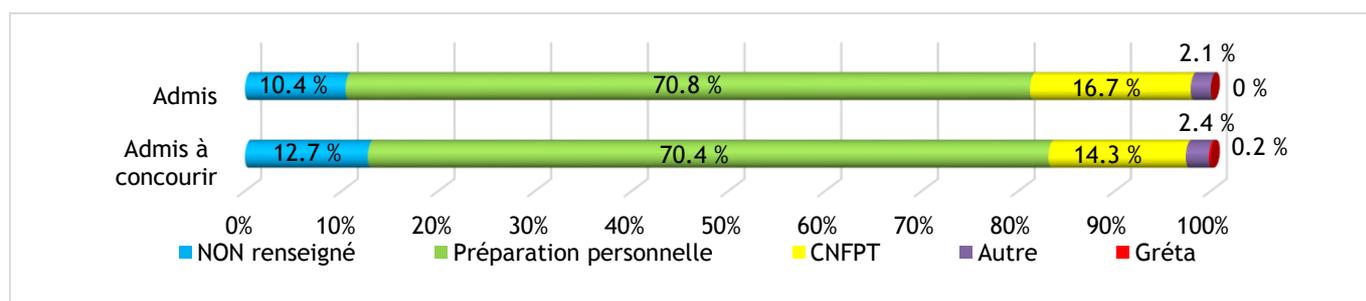
Spécialités	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> concours		Total
	Seuils	Nb admis	Seuils	Nb admis	Seuils	Nb admis	
Bâtiment, travaux publics, VRD	13,12	14	11,76	22	12,71	2	38
Environnement, hygiène	15,47	3	13,56	6	13,39	1	10
TOTAL	/	17	/	28	/	3	48

Soit 48 candidats admis pour 48 postes ouverts

## C. Préparation aux épreuves et niveau de diplômes des candidats admis :

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi ces 48 candidats admis :

- 34 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 70,83 %
- 8 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 16,67 %
- 6 n'ont rien précisé quant à leur préparation : 12,50 %



Parmi ces 48 candidats admis :

- 4,17 % détiennent un diplôme de niveau I (bac + 5),
- 31,25 % détiennent un diplôme niveau II (bac + 3 ou bac + 4),
- 27,08 % de niveau III (bac + 2),
- 27,08 % de niveau IV (bac),
- 10,42 % de niveau V (CAP, BEP).

## V. ANALYSE ET CONCLUSION

Le jury constate que 89,58 % des admis déclarent un niveau de diplôme supérieur au niveau requis. Ce phénomène de « surdiplômé » peut être à déplorer car il pèse sur les chances de réussite des candidats ayant un diplôme correspondant au niveau requis du concours. Mais aucune disposition légale ne permet d'empêcher ce phénomène.

Les membres du jury encouragent ainsi vivement les candidats disposant du niveau requis à s'inscrire à ce concours : les collectivités territoriales sont à la recherche de personnel exécutant qualifié. Leur expérience professionnelle peut faire la différence mais une préparation à ce concours s'impose pour passer la phase d'admissibilité.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 18 janvier 2016

Le Président du jury  
Gérard BESRET



Directeur général des services techniques, à la retraite